Article 60.- L'illustration devient forcément différente. Je suis à Bangkok et je demande à la ~~Banque d'Irlande~~ Chartered Bank de tirer une lettre de change sur sa banque correspondante ~~en Angleterre~~ : en Irlande la National Bank pour une somme de 1000 que je dois à une personne habitant Dublin. C'est là un "bill to order on demand drawn on a banker". Dans ce cas le tireur est la Chartered Bank et le tiré la National Bank ; contrairement au cas de tout à l'heure les personnes privées, bien que leur rôle soit essentiel, disparaissent à vrai dire dans la confection de la lettre : derrière les Banques qui occupent ces deux positions éminentes de tireur et de tiré. Je suis le "payer", c'est à dire la personne qui a "commandé" la lettre à la ~~[illegible]~~ Chartered Bank de Bangkok et lui a, cela va de soi, remis les fonds nécessaires ; et ~~[illegible]~~ la personne de Dublin est le "beneficiary" ou "payee" qui touchera finalement l'argent. — Dès lors : la lettre est volée en cours de voyage ; le voleur fait un endossement avec signature fausse, soit qu'il imite celle du "payee" ~~mon~~ destinataire en Irlande auquel le ~~[illegible]~~ montant du bill est destiné, soit qu'il forme une signature de fantaisie, et il se fait payer la lettre par la National Bank, tiré. Quand le tiré était une personne privée, tout s'arrêtait là pour ce tiré quand il avait déboursé son argent, ce qui est ce qu'on attend de lui. Si c'est une Banque qui est le tiré, tout ne s'arrête pas là : c'est qu'il faut en effet que la National Bank fasse encore une écriture supplémentaire, qui est de débiter la Chartered Bank-tireur, de la somme versée. La National Bank a donc besoin, en fait, et contrairement à un simple particulier, d'acquérir des droits en vertu de la lettre de change ; mais l'art 24 lui refuse tous droits ~~et lui dit même que~~ puisque c'est une "party" qui a entre les mains une lettre fausse ; il faut donc que 60, en vue de protéger la Banque-tirée, inter-

ดาวน์โหลดจากระบบ TUDC โดย Shiori Tamura หมดอายุ 14/02/2563